



# L#actu

ISSN : 2550-9292

Janvier  
2017

N° 20

Les actualités de la Communauté de Communes d'Auzon

Témoignages

Agenda

Dossier

Infos

## Un territoire en mouvement

Focus

### Edito

En ce début d'année 2017, au nom de toute l'équipe d'Auzon communauté (les élus, les directeurs de service et tout le personnel) je vous présente nos meilleurs vœux.

Ensemble œuvrons pour améliorer encore nos conditions de vie, pour permettre à chacun un épanouissement, une place dans notre société. Pensons à tendre la main, nous qui avons su par le passé dans notre bassin minier accueillir et permettre l'intégration de nouvelles populations.

Notre souhait est aussi de créer les conditions qui permettent aux jeunes de s'imaginer un avenir dans notre bassin de vie, c'est-à-dire leur assurer de l'emploi et un cadre de vie correspondant à leurs attentes.

Notre communauté de communes par son implication dans la politique enfance-jeunesse procède à un accompagnement des familles. A chaque tranche d'âge nous apportons un soutien en finançant de nombreuses structures ou actions. Cela va du multi accueil pour les moins de 3 ans, du relais petit enfance, de l'organisation du péri scolaire et du CLSH pour les 4-11 ans, puis de l'accueil ADO jusqu'à 16 ans.

Toutes ces structures permettent aux parents de disposer de conditions d'accueil collectif ou individuel de qualité. Elles contribuent à l'attractivité de notre territoire et nous avons besoin d'attirer les entrepreneurs ayant les compétences et des projets adaptés à notre tissu économique actuel. Il nous faut mieux communiquer, être moins discret sur notre cadre de vie, sur nos infrastructures, sur notre potentiel.

Le syndicat de développement économique (SYDEC) crée les conditions d'installation d'entreprises en construisant des zones d'activité, en associant les organismes bancaires pour le portage de l'immobilier, en s'appuyant sur d'autres financeurs : l'Europe, l'Etat, la région, le département, la plateforme initiative emploi (BHI).

Nous aurons aussi cette année la mise en place de **La loi Notre** (nouvelle organisation territoriale de la république)

promulguée le 7 août 2015 et publiée au Journal officiel du 8 août 2015.

Dans un souci de concentration des structures et de réorganisation des compétences, le gouvernement a décidé de créer de grandes régions et de regrouper les communautés de communes.

Cette loi confirme officiellement trois niveaux de collectivités territoriales : la commune, le département et la région. Chaque collectivité s'est vu attribuer des blocs de compétences.

- Les intercommunalités devront être d'une taille minimale, fixée à 15 000 habitants, sauf exceptions (notamment en zone de montagne).

Elles seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, à partir de 2020, de l'eau et de l'assainissement. Les autres compétences se répartiront avec les communes.

Notre communauté de communes n'est que peu affectée par cette réorganisation territoriale, la volonté des élus locaux a été respectée. En effet l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre d'Auzon Communauté (AC) vient d'être publié, la commune de CHAMBEZON est rattachée à notre structure, c'est la seule modification prévue. AC, nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), a la capacité d'exercer les compétences obligatoires définies dans la loi NoTRE mais pourrait se trouver en difficulté si de nouvelles orientations et donc de nouvelles compétences lui étaient imposées. Au regard des réorganisations effectives notamment dans le Puy de Dôme, notre territoire semble exigu et de faible poids pour établir des conventions efficaces avec les partenaires que sont la grande région, l'Etat et l'Europe. Il nous faut donc dès à présent instaurer des passerelles avec d'autres territoires pour ne pas être confronté à un isolement qui nous serait préjudiciable.

Jean Paul PASTOUREL

Président d'AUZON COMMUNAUTE

13 communes pour une population totale de 9 400 habitants - 16 780 ha, soit une densité de 55 habitants au km carré - Altitude de 400 à 1 100 mètres

Sainte-Florine - Lempdes-sur-Allagnon - Vézézoux - Auzon - Frugères-les-Mines - Chambezon - Vergongheon - Saint-Hilaire - Chassignoles - Azérat - Agnat - Champagnac-le-Vieux - Saint-Vert